

CAPL A du 14 juin 2018 : Recours sur les comptes rendus des entretiens professionnels

Toulouse, le 14 juin 2018

Déclaration liminaire

**Vous la trouverez en ligne sur le site local de la CGT Finances Publiques 31 :
<http://www.dgfip.cgt.fr/31/>**

Madame la Présidente,

Depuis son entrée en fonction, ce gouvernement n'a de cesse d'attaquer les salariés de tous les secteurs d'activité.

Après la loi travail qui s'attaquait aux conventions collectives, le gouvernement cherche à mettre en difficulté la SNCF, réduire le maillage ferroviaire en supprimant les petites lignes et mettre à bas le statut des cheminots.

Après celui des cheminots, le statut des fonctionnaires est menacé par les préconisations du rapport CAP 2022.

Nous rappelons que le statut général de la Fonction publique, protège les usagers du service public. Il garantit l'indépendance des agents publics contre toute pression politique, économique...et assure ainsi une égalité de traitement entre les différents usagers.

Avec le dynamitage annoncé du statut qu'«il s'agit de faire évoluer» selon l'expression du ministre Gérald DARMANIN, l'objectif du gouvernement est clair : supprimer des services publics dont la population est satisfaite et tout particulièrement les services publics de proximité situés à l'écart des métropoles.

La modification à court terme des règles de mutation à la DGFIP, la volonté d'accélérer la mobilité forcée des agents pour accompagner la diminution de la présence du service public sur le territoire, l'annonce de la suppression de 120 000 emplois de fonctionnaires dont 50 000 dans la Fonction Publique d'État et l'annonce d'un plan de départs volontaires attestent de la hargne de ce pouvoir à l'encontre de tout ce que représentent les agents publics.

Son hostilité aux services publics dont l'utilité est pourtant reconnue par la population est largement avérée.

Avec CAP 2022, l'ensemble de la fonction publique et des services publics sont menacés dans leur existence. Pour le gouvernement, les difficultés actuelles dans les services ne trouvent pas leur origine dans les suppressions d'emplois que ces services ont subi depuis des années (35 000 depuis 2002 à la DGFIP !). La solution à tout est de transférer des missions actuellement accomplies par des fonctionnaires et dont la population bénéficie gratuitement à des sociétés privées qui rendront un service payant aux usagers.

L'exemple de LA POSTE qui, profitant de l'obligation faite aux contribuables de déclarer leurs revenus par INTERNET propose des services facturés entre 39 et 45 euros pour les accompagner dans leur déclaration est édifiant comme l'avait été auparavant la cession des autoroutes à des groupes privés qui ont aussitôt augmenté les tarifs et n'ont en rien amélioré la qualité du service rendu.

Face aux menaces sur le devenir de leurs missions et de leur statut, les agents des Finances Publiques qui subissent depuis des années des restructurations se sont particulièrement mobilisés depuis le 22 mars.

Pas un jour depuis ne passe sans qu'un service, une RAN ou un département ne soit dans l'action. De plus en plus de médias se font le relais de nos actions qui sont soutenues par la population attachée au service public de proximité et notamment aux Trésoreries de pleine compétence.

La DGFIP feint d'ignorer ces problèmes et se positionne comme le bras armé d'un gouvernement qui entend liquider l'ensemble de nos missions, nos statuts et notre administration !

À la DGFIP, les suppressions d'emplois, les fusions et les restructurations incessantes aggravent le mal-être des agents et la souffrance au travail.

Les agents de la DRFIP 31 vivent tous les jours les conséquences de cette politique. On leur demande d'en faire toujours plus avec moins d'effectifs et de moyens dans un département où la population augmente sensiblement chaque année.

La CGT Finances Publiques 31 dénonce ces décisions qui dégradent la qualité du service public et demande l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois qui mettent en danger le maillage territorial, l'arrêt des fusions et restructurations en cours et à venir ainsi que l'affectation d'agents sur tous les emplois budgétisés dans le département.

Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute Garonne

Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex

<http://www.dgfip.cgt.fr/31/>
cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr

Concernant la CAPL de recours, la direction estime que l'entretien professionnel est un «moment privilégié» qui doit se tenir dans «un climat apaisé». La réalité est bien différente car les réorganisations incessantes accroissent la pression sur les agents et augmentent la souffrance au travail.

Dans ce contexte, l'entretien professionnel reste un outil de mise en concurrence des agents.

Il s'agit en fait d'un «dialogue de performance individuelle» sur la base de résultats et d'objectifs non négociables. La question des moyens pour atteindre ces objectifs est rarement évoquée. L'agent ne sait plus sur quoi il est évalué. L'évaluation individuelle n'a toujours pas de sens car elle se réalise sans réflexion sur le collectif de travail, les effectifs, les moyens, les évolutions et les objectifs du service, les difficultés rencontrées. Comment ne pas y voir l'outil de management indispensable pour évaluer les agents sur leur manière de servir, sur leur capacité à s'adapter aux réformes en cours et à accepter la polyvalence et la mobilité (ou la stabilité forcée quand cela arrange la DRFiP) !

Aujourd'hui, un seul recours est évoqué lors de cette CAPL contre 8 l'année dernière ! Cette situation en trompe l'oeil trouve son explication notamment dans la suppression des réductions d'ancienneté dont pouvaient bénéficier les agents A jusqu'à l'année dernière.

La CGT Finances Publiques 31 déplore que la commission paritaire soit ainsi privée d'un débat collectif à travers l'évocation de plusieurs dossiers illustrant le contexte professionnel vécu dans différents services.

Compte-rendu de la CAPL A du 14 juin 2018

Lecture des déclarations liminaires des organisations syndicales Solidaires, CGT et FO.

Bilan notation 2018 – gestion 2017 : 275 inspecteurs évalués.

Bilan recours notation 2018 – gestion 2017 :

Recours auprès de l'autorité hiérarchique (AH) :

3 recours ont été déposées devant l'autorité hiérarchique par des agents affectés à la Division du Domaine.

L'autorité hiérarchique a prononcé deux admissions totales et une admission partielle (décision soumise à la CAPL).

Recours en CAPL :

1 recours.

La question du cadencement de l'évaluation a été discutée. Nous avons fait observer, notamment, que la campagne avait débuté plus tôt cette année (16 janvier) sans générer une modification significative de la date de la CAPL.

ORDRE DU JOUR

* Approbation du PV de la CAPL Liste d'aptitude du 14/11/2017 : approuvé à l'unanimité.

* Examen du dossier sur une demande de modification du tableau synoptique :

Intervention de FO.

Résultat : la Direction a rejeté la requête.



La CGT appelle à la vigilance et invite les agents non satisfaits à exercer leur droit de recours.

En effet, la direction estime que s'il n'y a pas de recours c'est que les agents sont satisfaits...

Votre représentant CGT à cette CAPL :
Jean-Jacques BERGOUGNOUX

